

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le trente janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2017 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire.

Etaient présents : Stéphanie PHAN THANH - Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL - Françoise JOUNIER - Catherine LACROIX - Bernard MACE - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Nadège VERON - Chantal DEMY - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING – Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU.

Etaient excusés : Luc PORTET donne pouvoir à Bernard MACÉ - Laurent BOULO donne pouvoir à Françoise JOUNIER – Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Valérie DUVERT donne pouvoir à Marie-Annick DURAND – Anne-Martine GUILLOUX donne pouvoir à Joëlle URVOIS – Dominique MIGAULT donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT.

Secrétaire de Séance : Chantal DEMY

Madame le Maire demande à Chantal DEMY, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2016. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Puis Madame le Maire donne la parole à Thierry de LORGERIL.

1 – Budget Primitif 2017 – Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres

Thierry de LORGERIL signale qu'il y a une faute de plume dans les documents adressés aux élus préalablement à la séance du Conseil Municipal. En effet, il convient de lire 2017 et non 2016 dans les tableaux transmis. En revanche, les montants portés sur les documents sont exacts.

Il rappelle que la tenue du DOB fin 2016 permet d'adopter le Budget dès janvier 2017. En outre, il précise qu'il est compliqué de comparer les budgets primitifs 2016 et 2017 pour trois raisons :

- Transfert de crédits du CCAS vers la Ville du fait de la création de la Maison de la Famille,
- Les effets de la Loi NOTRe, qui impliquent le glissement de crédits de la Commune vers l'intercommunalité dans le cadre de l'attribution de compensation
- La cession du Petit Séminaire à Cap Atlantique qui prend le relais de la Commune pour le portage de ce dossier.

Thierry de LORGERIL précise que le Budget présenté ce soir est très proche des données qui ont été débattues lors du DOB excepté quelques modifications à la marge examinées lors de la Commission des Finances.

Ces préliminaires étant faits, Thierry DE LORGERIL commente le diaporama présenté en séance.

Madame le Maire remercie Monsieur de LORGERIL pour cette présentation claire et précise qui reprend les éléments du DOB qui avait déjà posé les éléments du cadrage. Elle invite les élus à poser des questions s'ils le souhaitent.

Selon Hélène CHALLIER, le budget primitif est bien conforme aux éléments présentés lors du DOB et elle ne reviendra pas sur toutes les remarques que les élus du groupe Guérande Alternance avaient faites à cette occasion et pour lesquelles ils n'ont pas toujours eu de réponse.

Elle préfère revenir sur les informations financières générales qui permettent de pouvoir comparer nos finances à celles des communes de la même strate. On notera tout d'abord que Guérande est toujours à 30% au-dessus des villes de même strate pour l'encours de la dette par rapport à la population. La Ville maintient cet écart alors même que la Majorité municipale propose d'emprunter près de 2M supplémentaires !

De la même manière, l'encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement est de 30% supérieur à l'encours des communes de la même strate. Tout cela alors que les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population sont légèrement moindres que celles des villes comparables. Guérande est donc toujours fragilisée par cet endettement qui semble plus structurel que conjoncturel et auquel ce budget ne nous permettra pas de mettre un frein.

Hélène CHALLIER relit un paragraphe de son intervention lors du DOB le 12 décembre dernier :
« L'an passé, nous avons affirmé notre satisfaction face aux efforts consentis au niveau financier, lesquels nous avaient permis de voir notre capacité de désendettement réduite à 8 ans alors qu'elle était montée jusqu'à près de 12 ans sous le Muncipe précédent. Nous sommes aujourd'hui inquiets de la voir remonter en flèche jusqu'à près de 10 ans dès 2017.

Cette hausse de notre endettement, lequel grève lourdement notre capacité d'investissement depuis de longues années, n'est pas une bonne nouvelle. Ce n'est pas une bonne nouvelle car nous sommes allégés du remboursement du Petit Séminaire racheté par Cap Atlantique, à hauteur de 400€ annuels.

Ce n'est pas une bonne nouvelle car nous empruntons pour financer la restauration de notre patrimoine dans le cadre d'une convention pluriannuelle à hauteur de 750K€ cette année ce qui signifie que nous allons devoir réitérer chaque année pour des montants non encore estimés. Là encore, nous n'avons pas de prévisionnel concernant l'ensemble de notre patrimoine. »

Elle souhaite ajouter ici, encore une fois, qu'un plan d'investissement prévisionnel est bien nécessaire pour le Patrimoine Guérandais, il est aussi indispensable pour tous les investissements majeurs d'un Muncipe. Elle estime que l'on ne peut pas ainsi naviguer à vue. Il avait été promis de fonctionner de cette manière dans toutes les délégations et aujourd'hui, elle constate qu'il n'en est rien.

Comme les élus de son groupe ne savent pas où nous allons financièrement, comme il a été fait des choix qui ne sont pas les leurs et enfin au vu des incertitudes financières liées à notre endettement récurrent, ils ne voteront pas ce budget 2017.

Madame le Maire accepte que Madame CHALLIER évoque certains ratios, mais elle souhaite en évoquer d'autres et notamment ceux de la DGF pour la population qui est de plus de 50% en deçà de la moyenne de la strate, effectivement Guérande a un endettement supérieur à la moyenne de la strate mais à l'inverse les dotations financières sont bien inférieures que des communes de la même strate. Il faut comparer l'ensemble des données pour bien comprendre dans quel contexte on s'inscrit. Elle rappelle que si en début de muncipe la DGF était de

181 euros par habitant comparée à la moyenne de la strate qui se situait à 238 euros elle est aujourd'hui de 111 euros par habitant toujours au regard des 238 euros des moyennes de la strate. C'est bien au regard de l'ensemble de ces données que chacun peut se faire une opinion.

Hélène CHALLIER rappelle que les élus ont déjà eu ce débat et elle demande à Madame le Maire d'expliquer pourquoi il en est ainsi.

Madame le Maire indique, qu'aujourd'hui en France, aucun fonctionnaire n'est capable d'expliquer la méthode de calcul de la DGF.

Selon Hélène CHALLIER, l'information est consultable sur Internet.

Madame le Maire lui demande de bien vouloir lui communiquer la formule si d'aventure elle parvient à l'obtenir. En effet, il est très difficile de ne pas connaître le pourquoi des choses. En outre, en plus de la DGF qui diminue, désormais la commune de Guérande n'est plus éligible à la DSU.

Hélène CHALLIER ne comprend pas car selon la maquette présentée aux élus, la Ville serait passée, pour la DSU, de 88 000 euros en 2016 à 158 000 euros en 2017.

Madame le Maire confirme que la DSU est bien en baisse et elle diminuera jusqu'en 2020.

Hervé SABAROTS explique que les services de l'Etat, n'ayant aucune certitude quant à l'avenir de la DSU et de la Dotation National de Péréquation en 2016, avaient demandé à la ville d'inscrire sur le budget 2016, 50% du montant touché en 2015. Toutefois lors de l'exécution budgétaire la ville a touché le même montant de DSU en 2016 qu'en 2015 soit 175 000 €. Cette année en 2017, la ville ne devrait avoir uniquement 75% de 175.000 euros ce qui constitue donc une baisse.

Frédéric MICHÉ souhaite faire quelques remarques concernant le budget qui a été présenté. Pour commencer les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire note que le premier objectif « adapter le montant des investissements en fonction des données connues en 2016 », se transforme par « on fera ce qu'on pourra avec l'argent qu'on aura ! ». Sachant que la Majorité municipale a dit pendant le Débat d'Orientation Budgétaire qu'elle n'avait pas l'intention d'utiliser l'ensemble de l'emprunt inscrit dans le budget et que l'attente d'autres financements était hypothétique, la liste des investissements inscrite au budget n'est pas sûre de voir le jour. Il y aura des déceptions. Les élus de son groupe comprennent qu'il puisse y avoir des incertitudes sur les financements, par contre ils auraient aimé connaître quelle priorité la Majorité donne à ces différents projets.

Concernant l'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement ils approuvent une gestion rationnelle de ces dépenses. Comme ils le rappellent chaque année, le potentiel d'économies diminue, d'autant plus que la volonté des élus de son groupe sera de garder un bon niveau du service à la population et une bonne qualité de travail pour les agents de la commune.

Invoquer systématiquement les baisses de dotation de l'Etat comme première cause de nos soucis budgétaires n'est pas juste. Il faut savoir se remettre en cause. En effet, depuis 2014, les frais de fonctionnement ont été maîtrisés, c'est bien la preuve que tout n'avait pas été mis en œuvre antérieurement dans la gestion et que nos soucis budgétaires sont bien inhérents pour partie à la gestion antérieure.

Comme chaque année, il rappelle que la baisse de la DGF est liée aux soucis budgétaires de l'Etat qui sont eux-mêmes pour partie liés aux évactions fiscales. Frédéric MICHÉ réitère donc sa demande annuelle. Il demande de bien vouloir signer la demande initiée par le réseau

international « stop paradis fiscaux » (www.taxhavenfree.org) qui promeut, par exemple, la coopération et la transparence des comptes des entreprises. Il espère que la Majorité adhère à la force de ce symbole.

Sur le point de la maîtrise des charges de fonctionnement, l'engagement sur 15 ans que la Majorité a pris pour Guérande dans le partenariat public privé du plan lumière nous ampute là aussi de possibilités de maîtrise des charges. Pour ce qui est des choix d'investissements prévus pour 2017, les élus de son groupe n'espéraient plus de voir un jour les travaux de restauration des monuments patrimoniaux être mis en œuvre, par contre ils ne soutiendront pas l'investissement prévu pour couvrir les cours de tennis. Ils avaient voté la délibération concernant les demandes de subventions pour ces travaux. Néanmoins, depuis, la mise en œuvre de ce projet ne les satisfait pas. Ils n'ont pas été concertés sur les objectifs précis à définir pour cette salle, ils n'ont pas eu de projets alternatifs sur lesquels porter un diagnostic et qui permette de choisir entre différentes hypothèses, et pour finir, ils considèrent que le budget n'est pas maîtrisé puisque nous dépassons les 600.000 euros prévus initialement pour un projet non fini qui demandera plusieurs dizaines de milliers d'euros de travaux en régie au-delà de la somme budgétée aujourd'hui. Par conséquent, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne voteront pas ce budget.

Pour conclure, Frédéric MICHÉ demande, une nouvelle fois, par souci de plus de justice fiscale que soit appliquée la taxe sur les résidences secondaires. La Majorité avait proposé une commission de travail sur ce sujet en 2016, peut-être sera-ce pour 2017 ? En outre, il rappelle l'injustice générée par la suppression de l'abattement général à la base qui a conduit mécaniquement à l'augmentation des impôts des Guérandais de plus de 15%.

Pour ce qui est des budgets municipaux à venir, pour faire la promotion de la démocratie participative et remettre le citoyen en responsabilité, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire proposent de réfléchir à la mise en place d'un budget participatif comme le font les communes de Rennes, Grenoble ou Paris.

Le budget participatif permet à la population de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie. Il s'agit de dépenses d'investissement en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'achat d'équipements en accord avec la Municipalité et pour un montant prédéfini. Il peut laisser des précisions concernant ces différentes expériences.

Madame le Maire confirme que, concernant la Taxe sur les résidences secondaires, elle souhaite que l'on s'y intéresse et est favorable à ce qu'on y travaille, S'agissant de l'évasion fiscale elle n'est pas hostile, bien au contraire, à ce que l'on regarde cela de près.

Enfin, pour ce qui est de la démocratie participative, elle estime que l'on peut y réfléchir et concernant l'évolution de la place du citoyen dans la vie de la commune, il y a effectivement une vraie question à se poser. Elle aimerait que Guérande soit pilote en la matière.

Sur les points soulevés par Frédéric MICHÉ, elle pense que les élus de la Majorité et de l'Opposition peuvent partager des idées communes et travailler ensemble.

Frédéric MICHÉ rappelle que les élus de son groupe ne sont pas là pour critiquer mais peuvent être présents pour participer et faire des propositions constructives.

Madame le Maire dit assumer la gestion de l'équipe précédente. Elle rappelle que, cette année, la Ville perd 220.000 euros de Dotation Globale de Fonctionnement et que sur l'ensemble du Muncipe, elle va perdre 5 millions d'euros. Elle laisse les membres du Conseil Municipal imaginer le nombre de projets que la Commune aurait pu porter et le montant de désendettement qui aurait pu être mis en œuvre.

Frédéric MICHÉ souhaiterait mettre en corrélation les efforts qui ont pu être fait en matière de charges de fonctionnement par les services.

Hélène CHALLIER demande comment peut-on prédire une perte de 5 millions alors que le Municipal n'est pas terminé et qu'en mai il y a des élections présidentielles qui vont, peut-être changer la donne. Hélène CHALLIER donne la définition du calcul de la DGF.

Madame le Maire connaît cette définition mais répète que c'est la formule mathématique du calcul qui n'est pas connue.

La parole est donnée à Hervé NAËL.

Hervé NAËL aimerait avoir des explications sur la maquette du Budget :

A la page 13, il s'interroge sur la hausse importante de la DSU alors que l'on nous a annoncé sa chute et voire perte progressive ?

Madame le Maire rappelle que l'on n'inscrit au Budget Primitif que les sommes dont on est sûr. Par prudence, en ce qui concerne les dotations de l'Etat, il n'avait été inscrit que 88 000 euros au Budget Primitif 2016 alors qu'en réalité, la Ville a perçu pour 2016 175 000 euros. Suite à la réforme de la DSU, en 2017 la Ville devrait percevoir 90% de la somme perçue en 2016 soit 158 000 euros comme inscrit au Budget Primitif 2017.

A la page 15 il s'interroge sur la distinction faite entre les investissements Partenariat Public/Privé et les dettes afférentes aux PPP, s'il doit s'agir du plan Lumières, qu'en est-il des Marchés d'Entreprise des Travaux Publics que nous retrouvons ici ? S'agit-il de la somme votée dans le cadre de l'accord cadre permettant au Maire de signer les Marchés ?

Madame le Maire répond que la part investissement PPP correspond à l'investissement initial de la première année et par la suite les sommes payées au titre du PPP sont inscrites sous la rubrique dettes.

S'agissant des dépenses de fonctionnement Hervé NAËL demande si la hausse de 57500 euros sur la ligne alimentation est due au transfert de certains services du CCAS vers la Ville.

Madame le Maire confirme cette analyse.

Sur le chapitre 611 Hervé NAËL demande les raisons d'augmentation des contrats de prestation de service avec des entreprises.

Il lui est répondu que cela correspond au PPP éclairage public et au contrat passé avec la Poste pour l'affranchissement.

Au chapitre 6168, il s'interroge sur l'augmentation de 75 000 € des primes d'assurance.

Il lui est indiqué qu'il s'agit d'un regroupement sur une seule ligne budgétaire de l'ensemble des contrats d'assurance de la Collectivité qui auparavant étaient ventilés sur plusieurs lignes.

Au chapitre 6226 Hervé NAËL aimerait connaître les raisons d'une hausse de 54 150 sur les honoraires.

Selon Madame le Maire cette hausse est due à une prestation de l'Architecte conseil pour le secteur non protégé et une mission d'étude sur les consommations de fluides et du renouvellement du marché de chauffage.

Au chapitre 637 Hervé NAËL note une baisse de 120 210 euros sur la ligne « Autres impôts taxes et versement assimilés ».

Il lui est répondu que lors du Budget Primitif 2016, le FPIC était imputé sur ce compte alors qu'au final, il a été imputé sur un compte d'atténuation de produits.

Hervé NAËL s'étonne de ne pas voir de subvention mentionnée à l'appui des dépenses de couverture des terrains de tennis.

Madame le MAIRE lui indique qu'à ce stade de prévision budgétaire, seules les sommes effectivement notifiées peuvent être inscrites.

Frédéric DUNET souhaite apporter quelques précisions sur les remarques concernant la couverture des terrains de tennis. Il rappelle que ce projet a été très largement et à de multiples reprises évoqué en Commission des Sports et il invite chacun à relire les comptes-rendus de ces réunions. La concertation a bien existé et un projet alternatif existait à Maison Neuve mais il n'a pas été retenu car sa réalisation aurait été trop éloignée dans le temps.

Un autre projet avec des bulles gonflables n'a pas été retenu car il a été considéré moins résistant que le procédé finalement retenu à savoir le système semi-rigide.

De plus, le club a été consulté à de multiples reprises pour connaître ses besoins. La Municipalité n'a pas seulement écouté les besoins du club mais également fait une étude sur les équipements tennistiques pour une population de 16 000 habitants et la demande du club était tout à fait pertinente car la Ville était sous-dotée en terme d'équipements sportifs au regard de sa population. En conclusion, il invite chacun à relire les comptes-rendus des commissions des sports et l'on s'apercevra que la concertation a bien eu lieu sur ce dossier.

Frédéric MICHÉ s'inscrit en faux même si il a bien été dit que les délais pour l'installation des terrains de tennis sur le site de Maison Neuve étaient trop longs. Après l'élimination du site de Maison Neuve et du système de bulles, il n'y a plus eu de concertation et d'autres scénarii n'ont pas été envisagés. De plus, on dépasse le budget. Le projet n'a pas été cerné sur le plan budgétaire. Selon lui, les projets arrivent sans être construits et maturés. Du moins, de son point de vue dans la mesure où le projet final qui a été présenté dans Guérande Magazine n'a pas été présenté en Commission. Frédéric MICHÉ rappelle, qu'au départ, son groupe n'était pas opposé au projet de couverture des tennis.

Frédéric DUNET va faire ressortir les comptes rendus de la Commission des Sports. Selon lui, sur les douze Commissions Sports qui se sont tenues depuis le début du Muncipe, il y en a au moins six qui ont été consacrées au projet des tennis. Selon lui, le projet a été élaboré avec le club qui est satisfait du projet présenté.

Madame le Maire précise que le budget est bien maîtrisé, pour satisfaire un club qui avait des besoins. C'était un engagement prioritaire pour la Municipalité et elle se réjouit que l'on puisse offrir un équipement qui réponde aux attentes des licenciés.

Vote Budget Principal: Majorité (4 abstentions et 3 contre)

Emmanuelle SOALHAT profite du vote sur le Budget des Pompes Funèbres pour indiquer que le groupe Guérande Alternance a été interpellé sur la question des enterrements civils à Guérande au cimetière paysager et sur la petitesse de la salle d'accueil. Elle est allée sur le site de la Ville et elle a suivi la démarche indiquée, cliquer sur le lien www.loire-atlantique.gouv.fr dans l'onglet démarches administratives puis Toutes les démarches puis finir sur l'onglet Opérateur funéraire. Malheureusement l'onglet Opérateur funéraire n'existe pas à l'onglet Toutes les démarches et elle n'a pas réussi à le trouver sur l'ensemble du site. Guérande Alternance souhaiterait que le Conseil Municipal étudie la possibilité d'agrandir la salle existante et que les informations concernant les enterrements sur le site de la Ville soient corrigées.

Madame le Maire répond qu'elle va demander aux services municipaux de vérifier la fonctionnalité du site.

S'agissant de la salle d'accueil Bernard MACE indique qu'elle a été agrandie de 100 mètres carrés suite à la couverture du préau.

Vote Budget Pompes Funèbres : Majorité (3 contre)

La parole est donnée à Thierry DE LORGERIL

2 – Subventions de fonctionnement 2017

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Vote : Unanimité

3 – Demande de subvention pour la réalisation du programme annuel de voirie communale (PAVC) 2017 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Hélène CHALLIER indique que les élus de son groupe, autoriseront, bien sûr, Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, mais demandent qu'une communication régulière sur la nature et l'échelonnement des travaux soit effectuée auprès de la population guérandaise.

Madame le Maire est d'accord pour communiquer ce type d'informations dans le Guérande magazine et sur le site de la Ville.

Anne-Gaëlle RÉVAULT, comme précisé lors de la Commission Travaux, rappelle de bien faire attention de ne pas engager de travaux sur des voiries qui sont susceptibles d'être revues suite au plan de circulation en cours de réflexion.

Elle a déjà vu des voiries faites, puis refaites 2-3 ans après.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

4 – Prise en charge des dépenses relevant de l'accueil périscolaire de la Madeleine pour les enfants Lyphardais

Madame le Maire rappelle que c'est une délibération traditionnelle. Toutefois, dans le cadre de la révision des statuts du Syndicat, désormais, toutes les compétences scolaires et périscolaires devront être assumées par le Syndicat.

Hélène CHALLIER souhaite rappeler qu'elle a interrogé Madame Le Maire de Saint Lyphard lors du dernier Comité Syndical de la Madeleine afin de lui proposer d'étudier la question de la mise en place du quotient familial à Saint Lyphard afin d'uniformiser nos pratiques. Elle a affirmé y réfléchir. Elle profite de la délibération pour le lui rappeler et défendre l'idée qu'il est juste d'obtenir un même service au même tarif, au même endroit.

Madame le Maire indique que ce sujet sera débattu lors d'un prochain Comité Syndical. Elle admet qu'il y a des divergences entre Guérande et Saint Lyphard et que le cas de la Madeleine est particulier. Toutefois, elle ne désespère pas que les élus du Syndicat trouvent un système équitable et qui réponde aux besoins des administrés de la Madeleine.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Nicolas CRIAUD.

5 – Evolution du dispositif de stationnement payant

Hélène CHALLIER est très étonnée de découvrir qu'il va nous falloir acheter de nouveaux horodateurs et rappellent que les élus de Guérande Alternance y sont fermement opposés. Elle espère que l'Architecte des Bâtiments de France pourra bloquer ce projet qui d'évidence ne cadre pas avec le patrimoine. Les élus de Guérande Alternance réaffirment ici leur refus de ce nouvel impôt déguisé et inique ici et ailleurs en France.

Madame le Maire s'attendait à cette position. Elle rappelle que si la Municipalité avait pu s'en dispenser, elle l'aurait fait car ce n'est pas de gaité de cœur qu'elle a étendu le stationnement payant à Guérande en 2015. Madame le Maire admet que le système mis en place en 2015 n'était pas simple, et un effort a été fait pour simplifier les choses.

François PAGEAU rappelle que les élus de son groupe ont dit déjà à de nombreuses occasions leur opposition à ce projet et plus encore au manque de concertation qui a prévalu à sa mise en place même si la Municipalité dépense beaucoup d'énergie depuis deux années à essayer de se faire réapproprié le projet par les Guérandais. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire continuent à penser que ce sujet aurait dû donner lieu à une grande réflexion sur la place de la voiture dans la ville et plus particulièrement dans le centre-ville, plutôt que d'avoir comme unique obsession des rentrées d'argent supplémentaires et un nouvel impôt déguisé. Ils continuent à prôner l'extension des zones « disque bleu », dispositif suffisant selon eux pour gérer les voitures « tampon »,

Puisque la Majorité ne veut pas entendre la population les élus de son groupe réclament au moins que les possibilités de stationnement « vélo » soient développées grâce à la mise en place de parkings vélos aux accès principaux du centre-ville. C'est une demande récurrente depuis le

début de l'actuel municipale. Ils proposent, par ailleurs, le commencement d'une réflexion sur l'installation de sites de stationnement en périphérie de la ville et le développement des moyens de transport collectifs vers le centre-ville.

Concernant les recettes touristiques, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire attendent toujours que soit fixée une nouvelle date de réunion.

Madame le Maire précise que la question sur le stationnement sera de nouveau évoquée dans le cadre du plan de circulation pour lequel elle souhaite une large concertation.

Anne-Gaëlle RÉVAULT observe que cela semble plus facile pour la majorité et l'Architecte des Bâtiments de France de mettre des horodateurs plutôt que des appuis vélos. Selon elle, il n'y a pas besoin du plan de circulation pour voir qu'il manque des appuis-vélos place du Marché au Bois et pour installer ceux qui sont prévus depuis un moment porte Vannetaise en intra-muros.

Madame le Maire rejoint Anne-Gaëlle RÉVAULT sur sa remarque.

Nicolas CRIAUD rappelle la tenue d'un atelier lundi 6 février prochain. Au regard de la thématique de l'atelier, il espère que les gens seront nombreux à y participer.

Hélène CHALLIER redoute un plan de circulation dont on n'aura pas participé à l'élaboration.

Madame le Maire redit sa volonté d'une large concertation sur le sujet et que celle-ci se fera ultérieurement car le projet doit encore être travaillé par la cabinet qui accompagne la Ville dans cette étude.

Vote : Majorité (7 contre)

La parole est donnée à Bernard MACE.

6 – Convention avec Cap Atlantique pour acquisition de véhicules électriques

Anne-Gaëlle RÉVAULT et les élus de son groupe trouvent très bien que Cap Atlantique soit lauréate de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte », ils ont même fait le vœu que Cap Atlantique aille vers l'autonomie énergétique, mais ils ne voient pas ce qu'il y a de « vert » dans des véhicules électriques avec de l'électricité d'origine nucléaire. Quand nous serons avec des énergies renouvelables, pourquoi pas, mais elle rappelle que le nucléaire nécessite de l'uranium provenant en totalité de l'étranger, ce qui consomme beaucoup de CO2 pour le transport et l'extraction.

À investissement égal, l'efficacité énergétique et un mix d'énergies renouvelables sont environ 10 fois plus performantes que le nucléaire pour réduire les gaz à effet de serre. Bref, tant que Guérande ne produira pas sa propre énergie propre, les véhicules électriques ne pourront pas être considérés comme écologiques, à moins que Guérande souscrive à un abonnement à Enercoop, seul fournisseur d'énergies 100 % renouvelables. Est-ce l'intention de la Municipalité ? Sans cela, les seuls moyens de transport « verts » sont la marche à pied et le vélo.

Madame le Maire précise que même si les mesures prises ne sont pas assez « vertes » aux yeux d'Anne-Gaëlle RÉVAULT, elle estime que c'est un bon début et que la Ville a tout intérêt à s'engager dans cette démarche.

Vote : Unanimité

Madame le Maire donne la parole à Frédéric DUNET.

7 – Autorisation de dépôt de dossier d’urbanisme pour des travaux de couverture des terrains de tennis de Bréhador

Cette délibération ne suscite aucun commentaire

Vote : Majorité (3 contre ; 4 abstentions)

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

8 – Commune de Batz-sur-Mer – Révision du Plan Local d’Urbanisme – Consultation sur le projet du Plan Local d’Urbanisme arrêté

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune remarque.

Vote : Unanimité

9 – Commune de Batz-sur-Mer – Consultation sur le projet d’Aire de Mise en Valeur de L’Architecture et Patrimoine arrêté

Cette délibération ne suscite aucun commentaire

Vote : Unanimité.

10 – Commune de la Turballe – Révision allégée n°01 du Plan Local d’Urbanisme – Consultation sur le projet du Plan Local d’Urbanisme révision allégée n°01 arrêté

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune observation.

Vote : Unanimité.

11 – Label Ecoquartier pour le projet de la Maison Neuve

Emmanuelle SOALHAT observe que le point 14 du label éco-quartier de la Maison neuve est bref : « favoriser les modes actifs, les transports collectifs, et les offres alternatives de déplacement », mais il suscite beaucoup de questions.

- Quelle sera la connexion avec le reste des réseaux ?
- Comment sont pensés les flux ou plutôt comment résoudre les problèmes liés au fait que les flux n’ont pas été pensés en amont ?
- Et quid des accès de sortie hors le projet de rattachement au rond-point du moulin du diable ?

Le boulevard de Gaulle est déjà complètement saturé pendant la saison estivale. L’emprunter à vélo est extrêmement risqué pour les cyclistes. Ce n’est pas le nouveau tronçon de route qui partira du Moulin du Diable et qui s’arrêtera derrière le collège du Pays Blanc qui améliorera la situation.

Au sein de notre Intercommunalité, le boulevard De Gaulle entrave la circulation vers La Turballe et Piriac, quelle est la position de Cap Atlantique face à ce problème récurrent et potentiellement explosif pour ces communes ? Elle sait que l'Intercommunalité n'a pas la compétence routes, mais elle a la capacité de se mobiliser pour interroger le Conseil Départemental avec un peu plus de vigueur. Les élus du groupe Guérande Alternance regrettent que des vraies pistes cyclables ne soient pas inscrites dans le label et répètent que les piétons et les cyclistes ne devraient pas avoir à partager le même espace.

Marie-Annick DURAND informe qu'une connexion avec les transports collectifs est prévue. La voirie est adaptée à l'Ecoquartier. Le piéton et le cycliste auront des sites propres. L'éco quartier aura un équipement marquant avec le groupe scolaire et il faut développer le pédibus. Concernant le volume de circulation, elle précise que le pic d'attente est de 3 minutes en été.

Madame le Maire rappelle qu'elle a mis beaucoup d'énergie pour défendre la déviation Nord auprès de Monsieur le président du Conseil Départemental et elle a bon espoir que cela arrive fin 2019. Il ne lui viendrait pas à l'idée de ne pas croire ce qui lui a été promis en août dernier par le président du Conseil Départemental lorsque ce dernier l'a reçue à l'Hôtel du Département avec Monsieur le Maire de la Turballe.

Anne-Gaëlle RÉVAULT confirme que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire appuient la Municipalité dans cette démarche de label d'éco quartier. D'autant plus que, par ce label, la ville signe la charte dont les engagements doivent infléchir ses actions à plus long terme, tant à l'échelle de la Ville que du territoire, et pas seulement pour l'éco quartier. Cela donne un peu d'espoir pour l'avenir. Les élus de son groupe inciteront la Ville à répondre en allant le plus loin possible. Ils voient que le projet est sur la bonne voie, ils ont hâte de connaître le détail des engagements. Pour anticiper, ils tiennent à rappeler dès maintenant que, selon eux, la commune doit investir dans des panneaux de production d'électricité photovoltaïque dans ce futur quartier, cela leur semble une évidence et ils espèrent que c'est également dans les projets de la Municipalité. Ainsi les véhicules électriques municipaux pourront être un peu « verts » !

Madame le Maire dit avoir bon espoir que l'engagement de cette charte permette d'aboutir à un projet de qualité.

Vote : Unanimité.

12 – Dénomination de voie – Ecoquartier de la Maison Neuve

Chantal DEMY qui a participé au Conseil d'Administration de l'Association Jeunesse et Avenir précise que cette institution est ravie du choix opéré pour la dénomination de la voie.

Frédéric MICHÉ demande si le choix est en lien avec le nom du bateau du Père Jaouen ?

Marie-Annick DURAND ne sait répondre à cette question.

Vote : Unanimité.

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI-DABO.

13 – Convention avec la C.A.F. sur la transmission de données relatives aux allocataires à des fins de simplification des demandes

Hélène CHALLIER s'interroge sur la sécurité de la transmission informatique des données au niveau de l'intercommunalité.

A ce titre, elle souhaite juste profiter de ce point pour savoir ce qui est fait au niveau de l'Intercommunalité en matière de sécurité informatique. Elle veut s'assurer que ce critère est bien pris en compte avant de valider une délibération qui se propose de diffuser encore plus largement nos données informatiques, lesquelles sont sensibles et peuvent être l'objet d'usurpation et de trafics.

Madame le Maire la rassure sur la fiabilité du système informatique de Cap Atlantique. S'agissant de l'accès au fichier de la CAF, elle rappelle que seuls quelques agents ont la possibilité de consulter les données confidentielles.

Anouk PAOLOZZI-DABO ajoute qu'une partie de la réponse est dans la convention qui précise que les fiches ne sont accessibles qu'avec un code secret.

Vote : Unanimité.

14 – Convention de la M.S.A. sur la prestation de service unique pour les Castellous

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

Vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures après avoir indiqué que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le lundi 13 mars 2017 à 18h30.

=====